

PAR JUAN ANTONIO SAMARANCH

Sport et environnement

Le Comité International Olympique organisera les 22 et 23 octobre la 3e Conférence mondiale sur le sport et l'environnement à Rio de Janeiro, Brésil.

La politique écologique que le CIO s'efforce d'établir, est fondée sur le devoir du Mouvement olympique envers la société et le bien-être de l'humanité, conformément aux principes édictés par la Charte Olympique.

La volonté profonde est de mener une action positive et catalysatrice au-delà des Jeux Olympiques eux-mêmes. Protéger la nature et l'environnement pour pratiquer le sport de son choix est un élément de valeur qui doit s'inscrire dans une perspective de développement durable.

C'est pourquoi le Mouvement olympique se doit de proposer un style de vie respectueux de l'homme et de son milieu à travers une éducation préventive, afin de protéger la planète Terre, pour laquelle oeuvrent les agences gouvernementales, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

Les problèmes liés à l'écologie sont multiples, interdépendants et de dimension globale. Il est essentiel que les actions entreprises au niveau de chaque entité s'intègrent dans un concept global. C'est dans ce cadre que le Comité International Olympique s'est fixé une mission à plusieurs niveaux.

Il s'agit avant tout de mettre les Jeux Olympiques au service de la quête de l'excellence, de la solidarité et du respect de l'environnement, avec la collaboration des comités d'organisation et de toutes les entités locales, régionales et nationales qui participent à ce grand festival du sport, comme c'est le cas à présent à Sydney, Australie.

Il s'agit ensuite d'élargir cette mission à toutes les composantes de notre Mouvement, en particulier aux Fédérations Internationales et aux Comités Nationaux Olympiques pour que chaque manifestation sportive, quelle que soit son importance, non seulement fasse un bon usage des ressources existantes, mais améliore ou restructure le milieu naturel et sauvegarde ses richesses pour l'avenir.

Pour ce faire, le Mouvement olympique, lui-même, doit approfondir sa connaissance sur l'environnement pour mieux protéger la nature. Nous devons élaborer une stratégie sur les questions relatives au sport et à l'Olympisme dans une perspective réaliste. D'où l'initiative de la Commission 'sport et environnement' du CIO de diffuser un document intitulé «Agenda 21 du Mouvement olympique», inspiré de celui approuvé par le Sommet de Rio en 1992.

La contribution coordonnée du Mouvement olympique, comme dans d'autres domaines qui nous interpellent, doit être significative, multiforme et complémentaire. C'est dans cet ordre d'idée que le Comité International Olympique a signé un accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

D'où aussi le soutien du Mouvement olympique au «Pacte pour la Terre» signé par le CIO, les Fédérations Internationales et les Comités Nationaux Olympiques lors des Jeux de la XXVe Olympiade à Barcelone.

Nous restons en outre convaincus que le sport organisé selon l'éthique olympique, peut développer des valeurs humaines parmi lesquelles le respect de l'environnement et la protection de la nature.

